



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2023

Guide animation réunion d'information

Octobre 2022

Note d'information

Ce guide est un outil à destination des référents territoriaux du SNU, chefs d'établissement, enseignants... ou toute autre personne qui pourrait être amenée à animer une réunion d'information.

Il est accompagné :

- d'une présentation (Powerpoint),
- d'un dossier vidéo,
- d'une affiche, de dépliants et de flyers.

Ce document est confidentiel et n'a pas vocation à être diffusé à d'autres personnes que les animateurs, représentants de l'établissement et/ou du SNU.

Principes généraux

Le SNU, Service national universel, est un projet pour soi, pour les autres et pour la société.

Adressé à tous les Français de 15 à 17 ans, c'est une expérience unique, enrichissante, citoyenne, en complémentarité et cohérence avec la scolarité. Son objectif principal est le renforcement de la cohésion nationale et le développement d'une culture de l'engagement.

Il est ainsi construit pour permettre aux jeunes de partir à la découverte d'autres territoires, d'autres personnes et de la vie collective ; mais aussi et surtout, pour leur permettre de découvrir leur talent pour l'engagement, les valeurs de la République et leur rôle dans la société.

Pour faire connaître le SNU et inciter les jeunes à s'y inscrire, plusieurs opérations de communication sont mises en œuvre :

- publicité dans différents médias (radio, presse, réseaux sociaux et sites internet) ;
- animation du site internet et des réseaux sociaux du SNU ;
- réunions d'information au plus près des jeunes dans les établissements scolaires.

Ce guide a été construit pour accompagner et aider les animateurs lors de réunions d'information.

En bleu vous trouverez des indications, conseils et en noir des compléments d'information, des arguments pour faciliter la présentation et l'animation de la réunion.

Objectif de la réunion d'information

Cette réunion est l'occasion de présenter aux jeunes et à leurs responsables légaux le projet SNU et les 3 phases qui le composent : le séjour de cohésion, la mission d'intérêt général et l'engagement volontaire.

Le but est bien de faire connaître, d'informer, de rassurer les jeunes, de répondre à leurs questions et, *a fortiori*, de les inciter à s'inscrire au SNU.

Cette réunion peut se dérouler de la manière suivante :

- Introduction : rappel des objectifs de la réunion, présentation des intervenants et de leur rôle dans le SNU et selon le nombre de participants, présentation des personnes présentes (*nota bene : demander à chacune et chacun de se présenter peut être un bon moyen de faire de cette réunion un moment d'échange informel*).
- Présentation du SNU : les grandes lignes, les objectifs et les bénéfices.
- Détail de chaque étape : les deux premières étapes sont obligatoires et la troisième reste facultative.
- Temps de questions/réponses.

Chaque partie de cette présentation est accompagnée de supports visuels et/ou vidéo.

Introduction - Le SNU : pour soi, pour les autres, pour la société

L'introduction permet de donner les grandes lignes et les bénéfices apportés lorsqu'on participe au SNU.

Il peut être intéressant de préciser les caractéristiques du SNU avec les indications suivantes :

Le SNU, ce n'est pas :

- un service militaire ;
- un service civique ;
- un stage ;
- un séjour en colonie de vacances.

Le SNU, c'est :

- une expérience unique (on ne peut la faire qu'une fois) ;
- une expérience pour révéler ses aptitudes et développer ses compétences dans différents domaines ;
- une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté ;
- une opportunité pour développer une culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

Diapositive concernée

Le SNU, pour soi, pour les autres, pour la société

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement !

POURQUOI SE LANCER ?

- > Pour affirmer vos valeurs
- > Pour être utile aux autres
- > Pour mettre votre énergie au service d'une société solidaire
- > Pour construire un parcours qui vous ressemble



Les étapes : qui est concerné et quand ?

Cette diapositive est un sommaire qui annonce la suite de la présentation et explique rapidement les 3 phases du SNU (dont 1 facultative).

Elle permet de parcourir les 3 étapes à vivre et leurs « détails pratiques ». Vous pourrez y revenir en détaillant chaque étape par la suite.

La diapositive suivante permet de rentrer dans les aspects pratiques : dates des sessions des séjours de cohésion, nombre de places, etc.

Le SNU est universel et inclusif :

Les 3 sessions proposées en 2023 permettent à tous les jeunes qui le souhaitent de participer au SNU, sous réserve du respect des critères d'éligibilité :

- Etre de nationalité française ;
- Etre âgé de 15 à 17 ans au moment du séjour ;

La participation des jeunes en situation de handicap est un droit. Les modalités d'accueil sont organisées en fonction de leurs besoins.

Diapositives concernées



Qui est concerné et quand ?

Le SNU concerne tous les jeunes Français **de 15 à 17 ans** (au moment du séjour de cohésion) scolarisés ou non, en emploi, apprentissage, sans activité...

Quand ?
Chaque volontaire peut choisir parmi les différents séjours proposés, en fonction de sa zone de congés scolaires.

Séjour février	Séjour avril	Séjour juin	Séjour juillet
Zone C* du 19/02/2023 au 03/03/2023	Zone A* du 09/04/2023 au 21/04/2023	Toutes zones : du 11/06/2023 au 23/06/2023	Toutes zones : du 04/07/2023 au 16/07/2023
	Zone B* du 16/04/2023 au 28/04/2023		

Étape 1 – Le séjour de cohésion

Vous pouvez introduire chaque étape par les bénéfices qu'elle peut apporter aux volontaires :

- Phase 1 : Vivre en collectivité, créer des liens, rencontrer d'autres jeunes, découvrir un territoire différent, être sensibilisé à l'engagement et à la façon dont on peut être utile aux autres, à la société, faire du sport, découvrir ce qui fait la citoyenneté, etc.

- Phase 2 et 3 : Développer la culture de l'engagement, découvrir de nouveaux environnements, renforcer la responsabilité et l'autonomie, développer des premiers repères dans une perspective d'insertion socio-professionnelle, etc.

Le SNU permet également de recevoir un certificat individuel de participation (CIP) à la Journée défense et citoyenneté (JDC), un accès gratuit à la plateforme d'apprentissage du code de la route. En outre, le volontaire qui a validé les deux premières phases du SNU peut bénéficier d'une première présentation gratuite à l'ETG (épreuve théorique générale du permis de conduire).

Vous pouvez présenter les différentes thématiques et activités associées :

Les 7 thématiques qui rythmeront le séjour sont notamment abordées sous la forme d'ateliers, de visites, de temps d'échanges, etc.

Voici des exemples d'activités selon les thématiques :

→ Activités physiques, sportives et de cohésion : un module d'autodéfense, des activités physiques quotidiennes, des rencontres avec des sportifs de haut niveau.

Diapositive concernée

1

Le séjour de cohésion

Vivre en collectivité, créer des liens nouveaux, se découvrir, découvrir la culture de l'engagement et affirmer sa place dans la société.

Les thématiques

Activités physiques, sportives et de cohésion
Autonomie : connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé
Citoyenneté et institutions nationales et européennes
Culture
Découverte de l'engagement
Défense, sécurité et résilience nationales
Développement durable et transition écologique et solidaire

Quand ?

13 au 25 février 2022
12 au 24 juin 2022
3 au 15 juillet 2022

Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics, centres de vacances, hôtels, etc. situés dans un autre département que le vôtre.

Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour. Chaque volontaire reçoit un certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage du code de la route.

Étape 1 – Le séjour de cohésion

→ Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé : une thématique en plusieurs ateliers/modules, comme un atelier interactif « Sur ma route », l'introduction au fonctionnement et aux principes des services publics avec la rencontre d'un correspondant du réseau Sécurité sociale, des jeux de rôle ou quiz.

→ Citoyenneté et institutions nationales et européennes : des visites de lieux et des rencontres de professionnels, des mises en situation et jeux de rôle, la mise en pratique de la démocratie dans le centre (temps de « démocratie interne »), la simulation de séances d'assemblée, un rallye « euro-citoyen », etc.

→ Culture : des visites de lieux patrimoniaux (musées, monuments, lieux scientifiques, etc.), des activités artistiques, des rencontres avec des artistes et des œuvres, des spectacles vivants.

→ Découverte de l'engagement : interventions de jeunes engagés (volontaires en Service civique, sapeurs-pompiers, réservistes, etc.) et d'associations pour permettre aux volontaires de se pré-positionner sur les domaines dans lesquels ils aimeraient réaliser leur mission d'intérêt général.

→ Défense, sécurité et résilience nationale : une journée dédiée « défense et mémoire » rythmée avec un jeu « Décision défense », des exposés et quiz, une présentation des métiers, un focus sur la cyberdéfense et les bonnes pratiques de sécurité numérique, l'utilisation d'une carte et d'une boussole, ou encore l'initiation aux premiers secours.

→ Développement durable et transition écologique et solidaire : la visite du territoire et la découverte de ses enjeux environnementaux, l'application de gestes quotidiens pour la préservation de l'environnement, la présentation de partenaires, associations qui agissent pour la préservation de l'environnement.

Étape 1 – Le séjour de cohésion

Pour la partie à droite de la diapositive « Quand ? » et « Où ? », il est important de préciser à l'assemblée les points pratiques suivants :

- Les séjours se déroulent dans des centres (internats publics, centres de vacances, etc.) situés dans un autre département (sauf cas particulier).
- Ils sont régis par un règlement intérieur.
- Le transport est pris en charge par le SNU (sauf en cas d'affectation exceptionnelle au sein du département de résidence), ainsi que l'alimentation et la tenue SNU.
- Les tenues permettent de répondre à un principe de cohésion et d'unité tout au long du séjour.
- Les chambrées ne sont pas mixtes, mais les activités le sont.
- L'usage du téléphone portable est permis sur les temps libres et celui du coucher.

Sur la diapositive suivante, vous pourrez lister le « déroulé type » d'une journée en séjour de cohésion.

Que sont les temps de « démocratie interne » ? Des temps pour échanger entre volontaires sur la journée passée ; ils prévoient la mise en place d'un conseil de vie du séjour pour organiser un processus de démocratie au sein de l'équipe du séjour et favoriser le dialogue entre jeunes et encadrants.

Diapositives concernées

1 Le séjour de cohésion

Vivre en collectivité, créer des liens nouveaux, se découvrir, découvrir la culture de l'engagement et affirmer sa place dans la société.

Les thématiques

- Activités physiques, sportives et de cohésion
- Autonomie : connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- Culture
- Découverte de l'engagement
- Défense, sécurité et résilience nationales
- Développement durable et transition écologique et solidaire

Quand ?

13 au 25 février 2022
12 au 24 juin 2022
3 au 15 juillet 2022

Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics, centres de vacances, hôtels, etc. situés dans un autre département que le vôtre.

Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour. Chaque volontaire reçoit un certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage du code de la route.

1 Le séjour de cohésion

Exemple d'une journée type :

- 07h00 - 08h00 Lever, petit-déjeuner
- 08h - 08h15 Lever des couleurs
- 08h30 - 09h30 Activités physiques et sportives
- 09h30 - 12h30 Activités (ex. sensibilisation aux risques "sur ma route" et aux premiers secours)
- 12h30 - 14h Déjeuner
- 14h30 - 18h30 Activités (ex. « Négociations européennes » et « découverte de la cybersécurité »)
- 18h30 - 19h Temps libre
- 19h-20h30 Dîner
- 20h30 - 21h30 Démocratie interne
- 21h30 - 22h30 Temps libre / Coucher



Étape 1 – Le séjour de cohésion

Cette partie vidéo permet de clore la présentation de la phase 1 : le séjour de cohésion.

Il peut être intéressant :

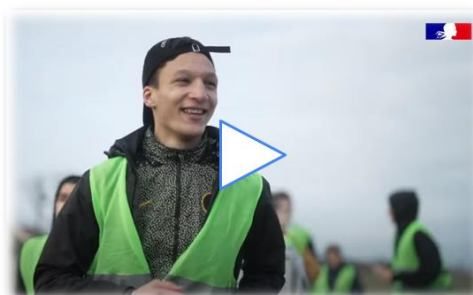
- de proposer aux jeunes et aux représentants légaux de choisir la vidéo qu'ils souhaitent voir en premier ;
- d'échanger à la suite de chaque témoignage : avoir les premières impressions, demander s'il y a des questions ou des remarques.

Pour visualiser cette vidéo de 2 min, une connexion internet est nécessaire. Vous pouvez également télécharger ces vidéos en amont de la réunion, à partir du kit de communication disponible sur snu.gouv.fr.

Diapositive concernée

Ils l'ont vécu, ils racontent !

Retour sur le séjour 2022



 Pour visualiser cette vidéo
de 2 min 13,
une connexion internet
est nécessaire

Étape 2 - La mission d'intérêt général

À la suite du séjour de cohésion, chaque volontaire effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général de 84 heures ou 12 jours minimum.

Où faire une mission ?

Le volontaire a vocation à s'investir auprès d'une structure publique ou d'un organisme privé à but non lucratif portant un projet d'intérêt général, tels que : associations loi 1901, services de l'État, collectivités territoriales, les établissements publics, corps en uniforme, établissements de santé privés d'intérêt collectif, entreprises solidaires d'utilité, etc.

En quoi consiste une MIG ?

Les missions d'intérêt général sont possibles dans 9 domaines et peuvent avoir des objets très variés. Le volontaire peut, par exemple, sous la responsabilité d'un tuteur, participer à :

- l'organisation d'événements culturels ou sportifs à des cérémonies commémoratives à des opérations de dons du sang, etc. ;
 - des actions de communication et de promotion : développer les réseaux sociaux, mettre en place une web radio, élaborer une newsletter, valoriser les atouts touristiques d'un territoire, etc. ;
 - des actions en faveur de l'environnement : sensibiliser la population à la protection de l'environnement ; nettoyer des plages, des sentiers, etc. ;
 - des actions au profit de personnes vulnérables : collecter des produits de première nécessité, distribuer des repas, effectuer une maraude sociale, etc. ;
 - soutien des équipes d'encadrement d'enfants : aider aux devoirs, apporter son soutien pour les animations, etc. ;
- Etc.

Étape 2 - La mission d'intérêt général

Détaillez les aspects pratiques :

- Le volontaire doit réaliser une mission de 84 heures ou 12 jours minimum après la fin du séjour de cohésion.
- Les 84 heures peuvent être effectuées dans plusieurs structures en continu ou de manière perlée sur toute une année (hors temps scolaire).
- 4 modalités de réalisation de la MIG : Mission régulière, projet collectif, mission ponctuelle, préparation et formation en vue d'un engagement volontaire en phase 3.
- Les volontaires consultent les offres de mission accessibles *via* leur compte volontaire créé lors de l'inscription : <https://moncompte.snu.gouv.fr/>
- Les volontaires peuvent également :
 - mobiliser directement une structure de proximité sous réserve qu'elle soit éligible : [structures éligibles](#)
 - Faire reconnaître un engagement récent, utile aux autres et au service de la société en tant qu'équivalence de MIG.
- Les jeunes gèrent leur candidature à une mission d'intérêt général sur leur compte volontaire.
- À l'issue de la MIG, un certificat SNU est remis à chaque participant.
- Les modalités de réalisation de la phase 2 et des exemples de missions seront présentés aux jeunes pendant le séjour de cohésion, lors du module « Découverte de l'engagement ».

Diapositive concernée

2

La Mission d'Intérêt Général

C'est un moment pour s'engager concrètement au service de la société, pour affirmer ses valeurs et pour consolider son parcours. Chaque département propose des offres de mission auxquelles vous pourrez répondre.

Les domaines

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement, citoyenneté, prévention, défense, mémoire, etc.

Exemples

- Participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif ;
- Contribution au sein d'une association ou structure pour les personnes fragiles ;
- Contribution à un chantier de restauration du patrimoine, etc.

Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics, etc.

Quand ?

Tout au long de l'année. Minimum 84 heures ou 12 jours consécutifs hors temps scolaires.

Étape 2 - La mission d'intérêt général

Cette partie vidéo permet de clore la présentation de la phase 2 : la mission d'intérêt général.

Il peut être intéressant :

- de proposer aux jeunes et aux représentants légaux de choisir la vidéo qu'ils souhaitent voir en premier ;
- d'échanger suite à chaque témoignage : avoir les premières impressions, demander s'il y a des premières questions ou des remarques.

Pour visualiser ces vidéos de 2 minutes chacune, une connexion internet est nécessaire. Vous pouvez également télécharger ces vidéos en amont de la réunion, à partir du kit de communication disponible sur snu.gouv.fr.

Diapositive concernée

2

La Mission d'Intérêt Général



IRVIN ET LES RESTOS DU CŒUR

Le 01.03.2020
[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 1 - IRVIN ET LES RESTOS DU CŒUR

Irvin, 16 ans, faisait partie des 2 000 premiers volontaires du national universel (SNU). Après une première phase de cohésion, il a poursuivi son aventure SNU à...



AUGUSTIN ET LES POMPIERS DU PATRIMOINE

Le 04.03.2020
[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 2 - AUGUSTIN ET LES POMPIERS DU PATRIMOINE

Amateur d'histoire, Augustin fait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Découvre sa mission d'intérêt général auprès des pompiers de Mantes-la-Jolie.



CÉLIA ET LE 68^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE

Le 10.03.2020
[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 3 - CÉLIA ET LE 68^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE D'AFRIQUE

Célia, 16 ans, a choisi de réaliser la sieste au 68^e régiment d'artillerie d'Afrique, à la Vallée. Retour sur son expérience en vidéo.



ALBAN ET LA PROTECTION CIVILE

Le 16.03.2020
[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 4 : ALBAN ET LA PROTECTION CIVILE

La Mayenne a été un département sévèrement touché par l'épidémie de la Covid-19. Alban, 16 ans, a voulu aider la population de son territoire à faire face à cette crise.



Pour visualiser ces vidéos de 2 minutes chacune, une connexion internet est nécessaire

Étape 3 - L'engagement volontaire

Il est important de bien préciser que cette étape est facultative. Elle s'inscrit dans la continuité de la période d'engagement initiée par le SNU.

La phase 3 permet de prolonger son engagement par une période de 3 mois ou plus dans un dispositif de volontariat existant, tel que :

→ **Service civique** : c'est un engagement volontaire ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Il s'effectue pendant 6 à 12 mois, contre indemnisation, dans un organisme d'intérêt général. Il peut se faire dans 10 domaines variés. Ni stage, ni bénévolat, c'est un volontariat au service de la société, qui peut se faire en France ou à l'étranger (de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap).

→ **Sapeur-pompier volontaire** : c'est un engagement libre (de 16 à 56 ans), en marge de sa profession, de ses études... pour être sapeur-pompier et se rendre disponible par cet engagement citoyen.

→ **Réserve civique** : c'est un dispositif de volontariat ouvert à tous à partir de 16 ans. Elle s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'engager bénévolement et occasionnellement dans une association, une structure publique, etc.

→ **Réservistes** : c'est un engagement auprès des armées (Terre, Air, Marine) et du ministère de la Défense. Le recrutement n'a pas de condition de diplôme.

→ **Bénévolat associatif** : toutes associations (sociales, culturelles, environnementales, etc.). On compte plus d'un million d'associations en France.

Étape 3 - L'engagement volontaire

Diapositive concernée

3

L'Engagement volontaire (facultatif)

Pour prolonger votre engagement au service d'une société plus fraternelle et solidaire, vous pouvez poursuivre, avant vos 25 ans, avec une période d'engagement dans un dispositif de volontariat existant tel que le Service civique ou par du bénévolat : jeveuxaider.gouv.fr

Dispositifs de volontariat existants pouvant être mobilisés en phase 3 :

- Service civique
- Sapeur-pompier volontaire
- Réserve civique
- Réserves des armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale
- Volontariat à l'international
- Bénévolat associatif, etc.

Où ?

Dans des secteurs très variés : Accompagnement des personnes, préservation du patrimoine, environnement, défense et sécurité, etc.

Qui ?

Tout jeune de 16 ans à 25 ans

Quand ?

L'engagement peut durer minimum 3 mois.

Temps de questions/réponses

Vous pouvez commencer par répondre à quelques premières questions ou demander directement aux participants s'ils ont des questions, puis ensuite les compléter avec d'autres éléments d'information.

Une première base de questions fréquemment posées avec les réponses associées se trouve dans les diapositives suivantes (des diapositives 10 à 18).

A savoir :

→ Les FAQ sont disponibles : <https://www.snu.gouv.fr/foire-aux-questions-11> pour des questions généralistes.

→ Une base de connaissance, ainsi qu'une assistance utilisateur, sont disponibles à cette adresse : <https://support.snu.gouv.fr/help/fr-fr/16-comprendre-le-snu>.

Un QR code est disponible sur la dernière diapositive de la présentation, à l'issue des questions/réponses, pour se rendre directement sur le compte Instagram @SNUjemengage avec son téléphone portable.

